

LES ASSURANCES À LA RETRAITE

Par
Johanne Freire
(2024-2025)

AREQ
CSQ

Sujets abordés aujourd'hui

- Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ
- Renouvellement ASSUREQ au 1^{er} janvier 2025
- Tour d'horizon du régime ASSUREQ :
 - Assurance maladie
 - Assurance vie et quoi faire en cas de décès
 - Assurance voyage
- Périodes de questions

À la retraite

Pour obtenir une couverture complète en assurance :

1. Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ
(obligatoire)
2. Régime d'assurance collective ASSUREQ pour une assurance complémentaire en maladie et en vie **(facultatif)**

Le régime public d'assurance médicaments de la RAMQ



RAMQ - Médicaments couverts

- Les médicaments prescrits et achetés au Québec, figurant sur la liste de médicaments couverts par la RAMQ (plus de 8 000 médicaments)

www.ramq.gouv.qc.ca

- Pour savoir si un médicament est couvert :
 - RAMQ/Assurance médicaments/Savoir si un médicament est couvert.

RAMQ - Médicaments couverts

- Médicaments originaux
- Médicaments génériques :
 - Mention « NPS » + code
- Médicaments d'exception

RAMQ – Les coûts

Votre participation financière est sous deux formes :

PRIME (obligatoire) :

- Montant fixé annuellement selon le revenu familial net
- Obligatoire qu'il y ait achat ou non de médicaments
- Perçue lors de la déclaration de revenus

CONTRIBUTION (si achat de médicaments seulement) :

- Montant comprenant la **franchise mensuelle** et la **coassurance**

RAMQ – Les coûts

CONTRIBUTION MAXIMALE (plafond) :

- Montant maximal payable par mois pour obtenir des médicaments
- Une fois ce montant atteint, la RAMQ assume 100 % des frais jusqu'à la fin du mois

RAMQ – Les coûts

Les tarifs du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025		
Prime annuelle	Franchise	Coassurance
0 \$ à 744 \$	22 \$/mois si achat de médicaments	32 % du coût des médicaments
Selon votre revenu familial net	Contribution maximale : 99,65 \$/mois	

RAMQ – Les coûts

EXEMPLE 1 Ordonnance de 60 \$		
Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
	$60 \$ - 22 \$$ $=$ $38 \$ \times 32 \%$	$22 \$$ $+$ $12,16 \$$
22 \$	12,16 \$	34,16 \$

Total à payer par la personne assurée : **34,16 \$**

RAMQ – Les coûts

EXEMPLE 2 Ordonnance de 450 \$		
Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
	$450 \$ - 22 \$$ = $428 \$ \times 32 \%$	Contribution mensuelle maximale atteinte
22 \$	136,96 \$	99,65 \$

Total à payer par la personne assurée : **99,65 \$ (contribution mensuelle maximale atteinte)**

RAMQ – Les coûts

Exemple 3			
Deux ordonnances dans le même mois : 60 \$ et 40 \$			
	Franchise	Coassurance	Contribution
1 ^{er}	22 \$	$60 \$ - 22 \$$ $=$ $38 \$ \times 32 \%$ $=$ 12,16 \$	$22 \$ + 12,16 \$$ $=$ 35,16 \$
2 ^e	n/a	$40 \$ \times 32 \%$ $=$ 12,80 \$	12,80 \$
Total	22 \$	24,96 \$	47,96 \$

ASSUREQ

Le régime d'assurance collective des membres de l'AREQ.

Assureur : Beneva



Renouvellement ASSUREQ 2025

Procédure de renouvellement

- L'AREQ et la CSQ sont copreneurs du régime d'assurances ASSUREQ
- Les personnes-ressources de l'AREQ et de la CSQ sont accompagnées d'un actuaire-conseil de la firme Mallette
- En septembre, des rencontres annuelles ont lieu avec Beneva pour discuter des conditions de renouvellement d'ASSUREQ, qui sont applicables au 1er janvier qui suit

Renouvellement ASSUREQ 2025

Mécanismes de renouvellement

$$\begin{aligned} & \text{Prime} \\ & = \\ & \text{Montant des réclamations remboursées aux assurés} \\ & + \\ & \text{frais administratifs} \end{aligned}$$

Renouvellement ASSUREQ 2025

Mécanismes de renouvellement

- Tarification basée sur l'historique de consommation du groupe :
 - Assurance maladie : 2 dernières années;
 - Assurance vie : 7 dernières années.
- Facteurs à considérer :
 - Réclamations du groupe;
 - Inflation et détérioration;
 - Crédibilité de l'expérience passée;
 - Frais d'administration.

Renouvellement ASSUREQ 2025

Mécanismes de renouvellement

- Q Entente financière avec Beneva :
- Q Si surplus : l'argent est retourné aux assurés par des congés de primes
- Q Si déficit : une augmentation des primes considérable est nécessaire, mais on amortie la hausse en partie avec les surplus des années précédentes

Entente financière avantageuse et rare sur le marché!

RENOUVELLEMENT ASSUREQ 2025

Assurance maladie

- 48 474 certificats actifs
 - 15 % régime *Santé*
 - 85 % régime *Santé Plus*
- Les réclamations en assurance voyage et annulation de voyage ont repris le niveau de réclamations prépandémie et même davantage
- Les réclamations pour les professionnels de la santé ont augmenté de façon considérable (fréquence + coûts)
- Arrivée sur le marché du médicament *Wegovy*

Hausse importante de l'utilisation de certaines garanties par les personnes assurées!

Renouvellement ASSUREQ 2025

Assurance maladie

- Selon l'analyse de l'expérience du groupe par nos actuaires-conseils de chez Malette et au terme d'une négociation avec l'assureur, le CA de l'AREQ a adopté les conditions de renouvellement suivantes :
- Augmentation de la prime mensuelle variant de 4,36 \$ à 10,37 \$ en *Santé* et de 10,04 \$ à 20,68 \$ en *Santé Plus* au 1^{er} janvier 2025
- Application d'un congé de prime de 6 \$/mois par certificat (était 3 \$ en 2024)

Renouvellement ASSUREQ 2025

Régime Santé			
Primes mensuelles payables 2025 avec congés de primes de 6 \$/mois			
Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables avec congés de primes
Individuel	35,68 \$	6 \$	29,68 \$
Monoparental	42,24 \$	6 \$	36,24 \$
Familial	64,81 \$	6 \$	58,81 \$

Renouvellement ASSUREQ 2025

Régime Santé Plus			
Primes mensuelles payables 2025 avec congés de primes de 6 \$/mois			
Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables avec congés de primes
Individuel	63,18 \$	6 \$	57,18 \$
Monoparental	74,78 \$	6 \$	68,78 \$
Familial	114,77 \$	6 \$	108,77 \$

Renouvellement ASSUREQ 2025

Assurance vie

- Plus de 31 000 certificats actifs
- Augmentation marquée du nombre de décès

Renouvellement ASSUREQ 2025

Assurance vie

- Selon l'analyse de nos actuaires-conseils et au terme d'une négociation avec l'assureur, le CA de l'AREQ a adopté les conditions de renouvellement suivantes :
- Augmentation de la prime mensuelle variant de 1,26 \$ à 11,71 \$ au 1^{er} janvier 2025
- Application d'un congé de prime de 6 \$/mois par certificat (était 3 \$ en 2024)

Renouvellement ASSUREQ 2025

ASSURANCE VIE			
Primes mensuelles payables 2025 avec congés de primes de 6 \$/mois			
Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables avec congés de primes
Choix 1			
Individuelle	26,58 \$	6,00 \$	20,58 \$
Familiale	39,51 \$	6,00 \$	33,51 \$
Choix 2			
Individuelle	53,16 \$	6,00 \$	47,16 \$
Familiale	66,08 \$	6,00 \$	60,08 \$
Choix 3			
Individuelle	79,74 \$	6,00 \$	73,74 \$
Familiale	92,67 \$	6,00 \$	86,67 \$

Tour d'horizon ASSUREQ

Deux régimes offerts

1. Régime d'assurance maladie :

- Médicaments admissibles et non couverts par la RAMQ
- Garanties complémentaires
- Assurance voyage et annulation de voyage

2. Régime d'assurance vie



Assurance Maladie

Régime d'assurance Maladie

2 OPTIONS



SANTÉ



SANTÉ PLUS

Régime d'assurance maladie ASSUREQ

En tout temps

Possibilité de passer de *Santé Plus* à ~~Santé~~

Sous certaines conditions

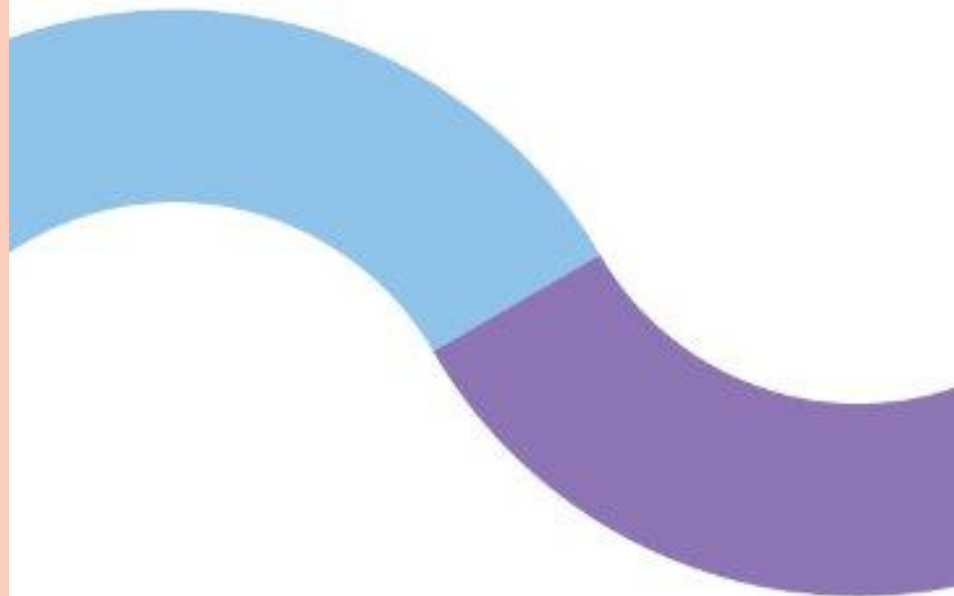
Possibilité de passer de *Santé* à ~~Santé~~ *Santé Plus*

SOYEZ VIGILANT!

Contrat J9999
Régime ASSUREQ En un coup d'oeil
En vigueur le 1^{er} janvier 2025
À l'intention des membres de l'AREQ (CSQ)



Régime d'assurance collective



beneva

ASSUREQ

AREQ Le mouvement
des retraité(e)s
CSQ

Régime A– Assurance maladie	Santé	Santé Plus
Médicaments* admissibles et non couverts par le RGAM ¹ (carte de paiement direct)	80 %	
Injections sclérosantes*	35 \$ / jour	
Vaccins préventifs*	(200 \$ / année civile)	
Assurance voyage avec assistance ² 100 %, 5 000 000 \$ / séjour	maximum : 90 premiers jours de chaque séjour	maximum : 182 jours, sous réserve des critères d'admissibilité au régime d'assurance maladie de la RAMQ ³
Assurance annulation de voyage	100 %, 5 000 \$ / voyage	
Ambulance et transport aérien	80 %	
Appareils auditifs	750 \$ / 48 mois	
Appareil d'assistance respiratoire et oxygène*	80 %	
Appareils orthopédiques*	80 %	
Appareils thérapeutiques*	80 %	
Articles pour stomie*	80 %	
Bas de soutien à compression moyenne ou forte*	maximum 3 paires / année civile	
Centre de réadaptation et centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)*	chambre d'hôpital semi-privée 100 %, maximum 180 jours à vie	
Centre de soins palliatifs et de soins pour maladies chroniques*	chambre d'hôpital semi-privée, 100 %	
Chaussures orthopédiques*	80 %	
Chaussures profondes*	80 %	
Clinique pour cure de désintoxication*	frais de chambre et pension : 64 \$ / jour, maximum 30 jours / année civile	
Fauteuil roulant, marchette ou lit d'hôpital*	pour usage temporaire seulement	
Glucomètre*	240 \$ / 36 mois	
Honoraires à la suite d'un accident aux dents naturelles	80 %	
Hôpital au Canada	chambre d'hôpital semi-privée, 100 %	
Lentilles intraoculaires*	80 %	
Maison de convalescence*	frais de chambre et pension : 60 \$ / jour, maximum 120 jours / année civile	

Régime A– Assurance maladie	Santé	Santé Plus
Membres artificiels et prothèses externes	80 %	
Neurostimulateur transcutané*	800 \$ / 60 mois	
Orthèses plantaires*	80 %	
Pompe à Insuline et accessoires*	80 %	
Prothèse capillaire*	300 \$ à vie	
Prothèses mammaires*	80 %	
Soins à domicile*	80 %	
• Soins infirmiers lors de visites à domicile	indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
• Services d'aide à domicile	indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
• Transport aller et retour	maximum remboursé de 24 \$ / déplacement et de 12 déplacements / événement, maximum 30 jours / événement	
Soins infirmiers*	240 \$ / jour, 5 000 \$ / année civile	
Soutiens-gorges postopératoires*	200 \$ à vie	
Transport et hébergement pour consultation de médecin spécialiste au Québec*	1 000 \$ / année civile	
Transport par avion ou par train d'une personne assurée alitée*	80 %	
Audiologie, ergothérapie, orthophonie	Non couvert	80 %
Psychothérapie	Non couvert	50 % des premiers 1 000 \$ de frais admissibles et 80 % des frais excédentaires, 1 500 \$ / année civile
Acupuncture Chiropractie Diététique Homéopathie Kinésiologie Kinésithérapie Massothérapie Naturopathie Orthothérapie Ostéopathie Physiothérapie et thérapie du sport Podiatrie Podologie	Non couvert	Aucun maximum par traitement ou consultation (frais remboursables à 80 %) ⁴ Remboursement maximal de 1 000 \$ / année civile pour l'ensemble de ces spécialités

Assurance voyage ASSUREQ

Il existe 2 garanties
(incluses dans le régime *Santé et Santé Plus*)

- Assurance voyage avec assistance (en cas de maladie, accident ou décès en voyage)
- Assurance annulation de voyage (en cas d'annulation avant le départ ou d'interruption du voyage)

Assurance voyage avec assistance

- Q Durée de la couverture :
 - Q 90 jours (*Santé*)
 - Q 182 jours (*Santé Plus*)
- Q Remboursement de 100 % des frais admissibles :
 - Q 5 000 000 \$ / personne assurée / voyage
 - Q Décès, accident, maladie subite et inattendue

Assurance voyage avec assistance

IMPORTANT

Si une personne est déjà porteuse d'une maladie connue, elle doit s'assurer, avant son départ, que son état de santé est bon et stable. La maladie ou l'affection connue doit être sous contrôle avant son départ.

En cas de doute, communiquer avec la firme d'assistance voyage **CanAssistance** quelques semaines avant le départ.

Assurance **annulation** voyage

Voyage touristique ou d'agrément ou activité à caractère commercial comportant une absence de la personne assurée de son lieu de résidence, pour une période d'au moins **2 nuitées consécutives** et nécessitant un déplacement d'au moins **400 km** (aller/retour) de son lieu de résidence est également considérée comme voyage, une croisière d'une durée d'au moins 2 nuitées consécutives sous la responsabilité d'un commerce accrédité.

Exclusion

Voyage ou partie de voyage dont le but est de l'aide humanitaire

Assurance **annulation** voyage

- Remboursement de 100 % des frais admissibles;
- **5 000 \$** / personne assurée / voyage.

IMPORTANT

Par frais admissibles, nous parlons les frais engagés et payés d'avance par la personne assurée et qui, au moment de finaliser les arrangements du voyage, ne connaît aucun événement pouvant raisonnablement entraîner l'annulation ou l'interruption du voyage prévu.

Assurance **voyage** ASSUREQ

Rappels importants

- ❏ Modifications à l'assurance voyage depuis le 1^{er} octobre 2020
- ❏ Consulter les conseils et avertissements du gouvernement du Canada pour les voyages *voyage.gc.ca*
- ❏ En cours de voyage, communiquer avec *CanAssistance* avant de vous rendre dans un centre hospitalier ou une clinique (soins médicaux d'urgence) pour éviter des frais

Assurance **voyage** ASSUREQ

- ❓ Informer vos compagnons de voyage des coordonnées de votre assurance voyage
- ❓ Éviter la location auprès d'un particulier

Dans le doute, appelez CanAssistance!



Assurance vie

Assurance vie ASSUREQ

3 choix offerts

Âge	Prestations payables au décès		
	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Moins de 60 ans	20 000 \$	40 000 \$	60 000 \$
De 60 à 64 ans	15 000 \$	30 000 \$	45 000 \$
65 ans ou plus	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$

Protection familiale d'assurance vie

Assurance vie pour la personne conjointe et les enfants à charge

Une somme de 5 000 \$ est versée à la personne adhérente advenant le décès de la personne conjointe ou d'un enfant à charge

Droit au paiement anticipé (assurance vie)

Lorsqu'une personne reçoit un pronostic d'espérance de vie inférieur à 24 mois, elle peut faire la demande auprès de Beneva pour recevoir une somme d'argent allant **jusqu'à 50 %** du montant qu'elle détient en assurance vie jusqu'à concurrence de **20 000 \$**

Des conditions s'appliquent. **Veillez** communiquer avec Beneva pour les détails

Démarches à faire en cas de décès

- 📄 Aide-mémoire pour l'adhérent en cas de décès de la personne conjointe (en protection familiale)
- 📄 Aide-mémoire pour la personne conjointe survivante en cas de décès de l'adhérent
 - ✓ Documents à préserver avec ses documents relatifs au décès
 - ✓ Disponibles sur le site Internet de l'AREQ dans l'onglet ASSUREQ



**ASSUREQ
AUTRES PARTICULARITÉS**

Admissibilité à l'assurance de la personne conjointe survivante

En cas de décès d'un membre d'ASSUREQ, la personne conjointe survivante peut choisir d'être assurée par le régime d'assurance maladie et d'assurance vie à titre de personne adhérente

Condition : Être assuré en vertu du statut de protection familial de ces régimes immédiatement avant le décès de la personne adhérente

La demande d'adhésion doit être faite dans les **90 jours** suivant le décès de la personne adhérente

Élargissement de l'admissibilité à l'ASSUREQ

Des nouvelles catégories de retraités sont admissibles à ASSUREQ depuis le 1^{er} janvier 2022 dont :

- Personnes retraitées ayant déjà été membres CSQ, n'ayant pas adhéré à ASSUREQ dans les délais prévus au contrat :
- Des restrictions s'appliquent
- Veuillez communiquer avec l'AREQ pour de l'information ou pour obtenir une trousse d'adhésion



Merci !

LES ASSURANCES À LA RETRAITE

Par
Johanne Freire
(2024-2025)

AREQ
CSQ